

Date de dépôt : 4 novembre 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Protection des sources et données de l'Etat de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 octobre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite aux articles et communications des médias sur le fait que les Etats-Unis, à travers les serveurs hébergés dans leur territoire, auraient accès aux sources et données stockées, je souhaite savoir si l'Etat de Genève s'est prémuni contre de telles pratiques et concrètement si l'on utilise au niveau de l'Etat Google Analytics et Windows 10, et dans quel contexte.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Préambule

Le Conseil d'Etat considère que la protection des données placées sous sa responsabilité est de son devoir. Les évolutions technologiques marquées par l'interconnexion, la cyberadministration (e-démarches, vote électronique par exemple) et la multiplicité et la dangerosité croissantes des menaces en font une nécessité prioritaire.

Depuis début 2015, l'administration cantonale s'est dotée d'une nouvelle politique de sécurité de l'information (PSI)¹. Une large consultation au sein des départements a permis la rédaction de ce document, remplaçant la précédente version datant de 2002, et ce en s'appuyant sur un ensemble de bonnes pratiques issues des normes internationales relatives à la sécurité de l'information. Cette PSI fixe le cadre dans lequel les systèmes d'information et de communication doivent évoluer et définit les bases pour une amélioration continue dans ce domaine. Ces mesures doivent notamment assurer la préservation des ressources du capital informationnel du canton, ainsi que la continuité des activités de l'administration cantonale et des prestations qu'elle délivre à ses administrés. Par ailleurs, chaque collaborateur veille à un traitement des données personnelles licite et conforme aux principes de la bonne foi et de la proportionnalité.

Le Conseil d'Etat s'engage ainsi à soutenir toute mesure proportionnelle aux risques encourus, visant à protéger l'information et les systèmes, contre les menaces internes ou externes, accidentelles, naturelles ou délibérées.

Windows 10

Dès sa publication en juillet 2015, Windows 10 a fait l'objet d'une large polémique, l'installation du nouveau système d'exploitation de Microsoft proposant par défaut une collecte de données personnelles. En Suisse, pour répondre aux nombreuses interrogations soulevées par ce changement de pratique, une procédure d'éclaircissement a été lancée en août 2015 par le préposé fédéral suppléant à la protection des données. Le résultat de cette procédure n'est pas connu.

Pour ce qui est de l'administration cantonale genevoise, le passage à Microsoft Windows 10 n'est pas à l'ordre du jour.

¹ La politique de sécurité de l'information de l'administration cantonale est publiée sur le site web du canton de Genève : <http://www.ge.ch/dgsi/securite.asp>.

Google Analytics

Google Analytics est un service gratuit d'analyse d'audience d'un site web ou d'applications. Il est utilisé par plus de 10 millions de sites, soit plus de 80% du marché mondial².

Google Analytics est employé par le canton de Genève depuis avril 2010 pour analyser l'utilisation du site web « ge.ch » par les internautes et améliorer le site en conséquence, dans le but de remplir au mieux la mission d'information du public. Les conditions d'utilisation du site (<https://www.ge.ch/conditions.html>) précisent, à l'intention de l'internaute, l'information qui est relayée à Google et indiquent comment l'empêcher, si tel est le souhait de l'utilisateur :

« Aucune donnée personnelle n'est enregistrée lors de l'accès au site web de l'Etat de Genève. Le serveur Internet enregistre uniquement des données d'utilisation non personnelles qui font ressortir des tendances d'après lesquelles nous améliorons notre offre (fichiers journaux). Ce site utilise Google Analytics, un service d'analyse de site Internet fourni par Google Inc. (« Google »). Google Analytics utilise des cookies, qui sont des fichiers texte placés sur votre ordinateur, pour aider le site Internet à analyser l'utilisation du site par ses utilisateurs. Les données générées par les cookies concernant votre utilisation du site (y compris votre adresse IP) seront transmises et stockées par Google sur des serveurs situés aux Etats-Unis. Google utilisera cette information dans le but d'évaluer votre utilisation du site, de compiler des rapports sur l'activité du site à destination de son éditeur et de fournir d'autres services relatifs à l'activité du site et à l'utilisation d'Internet. Google est susceptible de communiquer ces données à des tiers en cas d'obligation légale ou lorsque ces tiers traitent ces données pour le compte de Google, y compris notamment l'éditeur de ce site. Google ne recoupera pas votre adresse IP avec toute autre donnée détenue par Google. Vous pouvez désactiver l'utilisation de cookies en sélectionnant les paramètres appropriés de votre navigateur. Cependant, une telle désactivation pourrait empêcher l'utilisation de certaines fonctionnalités de ce site. »

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

² Référence : Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Google_Analytics.